

**Délégation permanente du  
Conseil Municipal à Mr le Maire**

**D-2015/451****Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire. Compte rendu de Monsieur Le Maire des opérations de gestion locative. Décisions prises entre le 1er janvier 2015 et le 30 juin 2015.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons des décisions prises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 30 juin 2015 en application des articles L2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° 2014/177 du 4 avril 2014.

<b>Conventions de mise à disposition consenties par la Ville de Bordeaux</b>		
<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Terrain et locaux situés place André Donis et 94 rue Raymond Lavigne – avenant n°4 à la convention en date du 24 octobre 2006 entre la Ville et la Fédération Culturelle Basque.	02/01/2015	Durée : prolongation jusqu'au 30 juin 2015
Locaux situés 11 /13 rue Fernand Philippart – convention entre la Ville et l'association Théâtre des Tafurs.	05/01/2015	Emprise : 67 m <sup>2</sup> Durée : 5 ans Gratuité Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés dans l'enceinte du square Emile Combes – convention entre la Ville et le Pétanque Club Emile Combes.	06/01/2015	Emprise : 37 m <sup>2</sup> Redevance : 210,70 euros par an Durée : 3 ans Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés 378 /380 cours de la Somme – convention entre la Ville et « Alliance 33 ».	12/01/2015	Emprise : 78 m <sup>2</sup> Gratuité Durée : 3 ans Prise en charge des fluides par l'occupant + mutualisation
Locaux situés 10 rue Carpenteyre – convention entre la Ville et l'association « Promo Femmes Saint Michel ».	12/01/2015	Emprise : 156 m <sup>2</sup> Durée : 3 ans Redevance : 16,95 euros par an Prise en charge des fluides par l'occupant
Immeuble situé 9 rue André Darbon – avenant n°2 à la convention en date du 5 octobre 2009 entre la Ville et la Maison de l'Emploi.	13/01/2015	Durée : prolongation jusqu'au 31 décembre 2016
Salle située au sein de la Bourse du Travail située 44 cours Aristide Briand – convention de mise à disposition entre la Ville, l'UD CGT et l'association Espaces Marx Aquitaine Bordeaux Gironde.	24/01/2015	Mise à disposition de la salle Ambroise Croizat et du hall d'entrée Gratuité Prise d'Effet : vendredi 13 février 2015
Locaux sis à la Pergola rue Fernand Cazerès – convention entre la Ville et l'association « Présence ».	26/01/2015	Emprise : 40 m <sup>2</sup> Redevance : 162,18 euros par an Durée : 1 an Prise en charge des fluides par l'occupant

Locaux situés 10 avenue de Bel Air – convention entre la Ville et le Photo Club.	27/01/2015	Deux bureaux de 16 m <sup>2</sup> chacun Redevance : 1 euro symbolique Durée : 3 ans Prise en charge des fluides par l'occupant
Local situé 196 rue Gabriel Frizeau au sein du club sénior des Aubiers – convention de mise à disposition à l'association MANA.	06/02/2015	Mercredi matin Durée : 1 an Forfait de charges : 55.40 euros (chauffage et électricité)
Locaux supplémentaires situés rues Carle Vernet et Oscar et Jean Auriac – avenant n°1 à la convention en date du 9 septembre 2011 entre la Ville et le Club Jeunes Sciences.	11/02/2015	Redevance : 161,19 euros/ an Durée : 3 ans
Locaux situés 9 rue Etobon Chenebier – convention entre la Ville et l'association Lettres du Monde.	16/02/2015	Durée : 3 ans Redevance : 2 060 euros par an Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés au sein du centre de voile de Bordeaux Lac – avenant n°1 à la convention en date du 17 octobre 2013 entre la Ville et la Ligue d'Aquitaine de voile.	18/02/2015	Durée : prolongée de 1 an
Locaux situés 114 rue Charles Martin – avenant n° 1 à la convention en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2013 entre la Ville et l'association « Révolution ».	26/02/2015	Durée : prolongée jusqu'au 30 juin 2015 Convention en cours de renouvellement
Locaux situés 15 rue du Professeur Demons – avenant n° 1 à la convention en date du 1 <sup>er</sup> novembre 2011 entre la Ville et l'association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine.	06/03/2015	Redevance : 13 804,90 euros /an Durée : 1 an
Appartement au sein de l'immeuble situé 79 rue Bourbon – convention entre la Ville et l'artiste Monsieur Z.	09/03/2015	Emprise : 80 m <sup>2</sup> Durée : 1 an Redevance : 1 800 euros par an
Locaux situés 40 rue du Sablonat – convention entre la Ville et l'Association Départementale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de la Gironde.	09/03/2015	Emprise : 50 m <sup>2</sup> Gratuité Durée : 3 ans Prise en charge des fluides par l'occupant
Box sud du bâtiment Caudéran-Naujac face au 2 quai des Chartrons – convention entre la Ville et la société Croisières Burdigala.	18/03/2015	Emprise : 9 m <sup>2</sup> Durée : 3 ans Redevance : 1 186 euros par an
Locaux situés 51 rue Reignier – convention entre la Ville et le Comité Régional Handisport d'Aquitaine.	18/03/2015	Emprise : 209 m <sup>2</sup> Durée : 1 an Gratuité Prise en charge des fluides par l'occupant
Bureau situé au sein de la maison polyvalente Sarah Bernhardt – convention entre la Ville et l'association Unis Cité.	19/03/2015	Emprise : 15 m <sup>2</sup> Gratuité Jours définis : mercredis et jeudis Durée : 10 mois
Locaux situés 9 rue Fernand Philippart – convention de mise à disposition entre la Ville et « Les ateliers libres d'Aquitaine ».	19/03/2015	Emprise : 129,60 m <sup>2</sup> Durée : 3 ans Gratuité Prise en charge des fluides par l'occupant
Terrain situé à l'ange de l'allée de Chartres, de Bristol et du quai Louis XVIII – convention entre la Ville et Bouygues Telecom.	17/04/2015	Emplacement de 4 m <sup>2</sup> Durée : du 4 mai au 3 juin 2015

		Redevance : 500 euros HT
Locaux situés place Jean Jaurès – convention entre la Ville, la Maison de l'Europe et l'Agence Côte Ouest à l'occasion de la Fête du Fleuve.	17/04/2015	Emprise : 326 m <sup>2</sup> Gratuité Durée : 11 jours du 22 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2015
Locaux situés place Jean Jaurès – convention entre la Ville, la Maison de l'Europe et Lagardere Unlimited à l'occasion du Marathon de Bordeaux Métropole.	17/04/2015	Emprise : 326 m <sup>2</sup> Durée : du 17 avril au 20 avril 2015 Gratuité
Locaux situés 49 rue Pierre Trébod – convention entre la Ville et le Club Pétanque Grand Parc.	20/04/2015	Emprise : 110 m <sup>2</sup> Redevance : 215,50 euros par an Durée : 3 ans Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés 134 à 150 quai de Bacalan – convention entre la Ville et la Fondation pour la Culture et les Civilisations du Vin.	04/05/2015	Emprise : 11 018 m <sup>2</sup> Gratuité Durée : 12 ans Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés 127 rue Quintin – convention entre la Ville et l'association Bi-Izarrak.	07/05/2015	Emprise : 20 m <sup>2</sup> Redevance : 313,74 euros Durée : 3 ans Prise en charge des fluides par l'occupant
Immeuble situé 36 rue du Sablonat - Avenant n°2 à la convention en date du 5 avril 2001 entre la Ville et le Mouvement A.T.D Quart Monde.	12/05/2015	Accès au jardin de la Croix du Sud par un portillon attenant durant les horaires d'ouverture au public
Appontement – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition en date du 23 avril 2012 au profit de l'association Jeunesse et Entraide.	20/05/2015	Durée : prolongation jusqu'au 31 décembre 2015
Locaux situés 10 rue O'Reilly angle rue Courpon – convention de mise à disposition entre la Ville et l'association « AQUITEC ».	20/05/2015	Emprise : 104 m <sup>2</sup> Redevance : 6 872 euros par an Durée : 3 ans Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés 83 rue Lagrange – convention entre la Ville et l'association « Entreprise Intermédiaire de Production et de Formation » EIPF.	21/05/2015	Emprise : 150 m <sup>2</sup> Durée : 3 ans Redevance : 1 902,86 euros/an Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés 13 place Canteloup au sein de la Mairie annexe de Bordeaux Sud – convention au profit du Théâtre National de Bordeaux Aquitaine (TNBA).	26/05/2015	Emprise : 107.1 m <sup>2</sup> Redevance : 400 euros Durée : 12 jours définis à compter du 18 mai 2015
Locaux situés 11/13 rue Fernand Philippart – Convention au profit de l'association Inox.	01/06/2015	Emprise : 155 m <sup>2</sup> Redevance : 150 euros Forfait fluides : 1 000 euros /an Durée : 1 an jusqu'au 31 décembre 2015
Locaux situés dans l'enceinte du complexe sportif Adolphe Buscaillet rue Charlevoix de Villers – convention de mise à disposition au profit de l'association Bordeaux Athlétic Club (BAC).	03/06/2015	Emprise : 147.50 m <sup>2</sup> Gratuité Fluides à la charge de l'occupant au prorata des surfaces occupées Durée : jusqu'au 31 décembre 2015

Box du bâtiment Caudéran-Naujac – avenant n°1 à la convention de mise à disposition en date du 23 mai 2013 au profit de la société « Bordeaux River Cruise ».	05/06/2015	Durée : prolongation jusqu'au 31 décembre 2015
Parking situé sous la patinoire de Bordeaux cours du Maréchal Juin – convention d'attribution de 10 places de parking à la SNC Société Bordelaise des Sports et de Loisirs (SBSL).	16/06/2015	10 emplacements de parking non définis dans le P1 Durée : jusqu'au 31 décembre 2016 Tarif : 1 euro par jour et par place soit 3 650 euros par an

<b>Locations consenties à la Ville de Bordeaux</b>		
<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Parc de stationnement allées de Chartres situé entre les allées de Chartres et de Bristol - avenant n°1 au contrat d'abonnement en date du 9 janvier 2006 entre la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux et la Ville de Bordeaux.	22/01/2015	Modification des modalités de facturation de l'abonnement : loyer dû semestriellement Durée : un an Tarif : 1 020 euros/an par place
Terrain situé 4 route de Toulouse – convention d'occupation et de gestion du jardin « Moulin d'Ars » entre la société Mc Donald's France S.A et la Ville de Bordeaux.	27/01/2015	Jardin « Moulin d'Ars » Emprise : 2 320 m <sup>2</sup> Renouvellement de la mise à disposition Durée : 5 ans jusqu'au 26 janvier 2020 Gratuité
Locaux situés 13 place Canteloup - convention de location entre Aquitanis et la Ville de Bordeaux.	23/04/2015	Installation d'une mairie annexe de quartier Bordeaux Sud Emprise : 99 m <sup>2</sup> Durée : 5 ans jusqu'au 22 avril 2020 Loyer : 13 860.60 euros /an Charges : 1 112.28 euros /an
Emprise de la ZAC Bastide Niel – convention d'occupation temporaire entre la SAS d'Aménagement Bastide Niel représentée par la société Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) et la Ville de Bordeaux.	24/04/2015	Implantation de 25 places de stationnement pour l'installation des archives municipales Emprise : 350 m <sup>2</sup> Durée : 2 ans Gratuité
Parc de stationnement « Front du Médoc » situé rue Claude Bonnier – contrat d'abonnement entre Parcub et la Ville de Bordeaux.	20/05/2015	Une place de stationnement pour le personnel de la Ville Tarif : 1 218.48 euros/an Durée : un an
Annexe du lycée Montesquieu située 4 rue Saint Maur – convention entre la Région Aquitaine et la Ville de Bordeaux.	26/05/2015	Accueil périscolaire et centre de loisir de l'école Montgolfier Emprise : 373 m <sup>2</sup> de locaux et 260 m <sup>2</sup> de cour Gratuité Durée : 1 an sans pouvoir excéder 8 ans
Terrain situé 49/51 rue Barreyre – avenant n°2 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable en date du 5 juin 2012 entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux.	29/06/2015	Jardins partagés Durée : prolongation jusqu'au 30 avril 2016

## INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. LE MAIRE. -**

Est-ce qu'il y a des questions sur la 451 qui est la délégation qui m'est consentie pour un certain nombre d'opérations de gestion locative ?

Pas de demandes ?

(Aucune)

Il nous reste à examiner un vœu qui a été présenté, je ne sais plus par qui, le groupe des verts, les socialistes ou les bleus ?

Mme JAMET

**MME JAMET. -**

Ces derniers mois l'Europe voit arriver à ses frontières de nombreux réfugiés poussés par les crises politiques, économiques et climatiques.

Il est du devoir de citoyen d'apporter à ces réfugiés des réponses de simple solidarité humaine.

Cette prise de conscience incite nombre de familles de notre ville à proposer un accueil à leur domicile ou un accompagnement sous des formes très diverses mais à la fois concrètes et conviviales.

Chaque année notre collectivité rend hommage aux victimes des tragédies de notre passé et se fait un devoir d'assurer la transmission du souvenir auprès des jeunes.

Nous ne devons pas passer à côté de l'Histoire qui s'écrit sous nos yeux et fidèles à la tradition d'accueil de notre ville nous devons porter aide et assistance à ceux qui nous demandent asile.

Aussi l'objet de ce vœu vise-t-il à déclarer notre commune « terre d'accueil », à identifier toutes les possibilités d'accueil en lien avec les associations engagées et compétentes dans ce domaine et les pouvoirs publics.

*Le Conseil Municipal réuni en séance le 28 septembre 2015 déclare la Ville de Bordeaux « terre d'accueil » des réfugiés.*

*A cette fin, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour mobiliser les moyens dont dispose la Ville afin d'accueillir de façon temporaire ou pérenne les réfugiés.*

*Le Conseil Municipal mandate également Monsieur le Maire pour coordonner ses actions avec les associations et les administrations nationales et locales.*

*Le Conseil Municipal appelle les Bordelais à se mobiliser pour venir en aide aux réfugiés et s'engage à faire connaître toutes les initiatives de solidarité citoyenne sur ses supports d'information.*

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE. -**

Je vais proposer au Conseil Municipal de ne pas adopter ce vœu parce que d'abord il est rédigé de telle manière qu'il mélange un peu tout. Sa première phrase est ainsi formulée :

« Ces derniers mois l'Europe voit arriver à ses frontières de nombreux réfugiés poussés par des crises politiques, économiques et climatiques. »

S'il y a un point qui fait l'accord général c'est qu'il faut traiter différemment les réfugiés que nous accueillons au titre du droit d'asile parce qu'ils sont persécutés dans leurs pays d'origine, et les migrants économiques qui souvent détournent de son objectif le droit d'asile et que nous ne pouvons pas accueillir, eux, compte tenu de la situation du marché de l'emploi.

Donc on ne peut pas tout mélanger.

Deuxièmement la notion de « terre d'accueil » n'a pas de sens.

Troisièmement, ce n'est pas le seul message qu'il faut adresser au monde : accueil, oui, mais aussi contrôle de nos frontières. Et rien n'est dit à ce propos dans ce vœu.

J'ajoute enfin que demander au maire de « mobiliser les moyens dont dispose la Ville afin d'accueillir de façon temporaire ou pérenne les réfugiés », c'est ce que nous faisons matin, midi et soir.

Nous sommes en relation permanente avec la préfecture. J'ai chargé au nom de Bordeaux Métropole le vice-président Touzeau de piloter ce travail avec les 28 communes de Bordeaux Métropole pour identifier les terrains ou les immeubles qui permettront d'accueillir des réfugiés.

Donc ce vœu est à la fois mal rédigé et inutile. Donc je ne souhaite pas qu'il soit adopté par le Conseil.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Il n'est donc pas adopté.

**M. LE MAIRE. -**

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

J'ai quand même une bonne nouvelle à vous annoncer, on a trouvé de l'eau sur Mars !

Merci. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 04)

**Rapport d'activité 2014 et compte  
administratif de Bordeaux Métropole**

**D-2015/452**

**Rapport d'activité 2014 et compte administratif de  
Bordeaux Métropole. Information.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

REPORTE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015